

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

071096304

N/A

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT : **ETHYL ALCOHOL, DENATURED ALCOHOL 190 PROOF**

APPLICATION : ALCOOL À BRÛLER, SOLVANT DE LABORATOIRE GÉNÉRAL.

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE : **INFOTRAC : 1-352-323-3500, GRATUIT 1-800-535-5053**

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS (CLASSIFICATION)

DANGER : LIQUIDE INFLAMMABLE.

MISE EN GARDE : IRRITANT POUR LES YEUX

PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE. VOIR SECTION 16.



SECTION 2A : RISQUES PHYSIQUES

H226 : VAPEUR ET LIQUIDE INFLAMMABLES. CATÉGORIE 3

SECTION 2B : RISQUES POUR LA SANTÉ

VALEUR LIMITE DE SEUIL : 1000 PPM ÉTHANOL (COMPOSANT MAJEUR) DÉNATURANTS (COMPOSANTS MINEURS) VOIR SECTION 3.

PEAU : H315 : PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE. CATÉGORIE 2

YEUX : H319 : PROVOQUE DE GRAVES IRRITATIONS OCULAIRES. CATÉGORIE 2A

INHALATION : H332 : NOCIF EN CAS D'INHALATION. CATÉGORIE 4. H335 : PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES. CATÉGORIE 3 : H336 : PEUT PROVOQUER DE LA SOMNOLENCE OU DU VERTIGE. CATÉGORIE 3

INGESTION : H372 : ENDOMMAGE LES ORGANES (FOIE, REINS, DÉPRESSION DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, SENTIMENT D'IVRESSE) PAR EXPOSITION EXCESSIVE. CATÉGORIE 1. PEUT PROVOQUER DES TROUBLES VISUELS.
PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE ; VOIR SECTION 16.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : AUCUN INGRÉDIENT IDENTIFIÉ COMME CANCÉRIGÈNE HUMAIN PROUVÉ PAR NTP, IARC OU OSHA.

SECTION 3 : COMPOSITION / INGRÉDIENTS

MÉLANGE : Oui Non

ÉTHANOL, >93 %, N° CAS. 64-17-5.

EAU : 5 %

DÉNATURANTS : EXCLUSIF. MOINS DE 1 % V/V

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

PEAU : P302+352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : LAVER ABONDAMMENT AVEC DU SAVON ET DE L'EAU.

P332 + 313 : EN CAS D'IRRITATION DE LA PEAU : APPELER UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN.

YEUX : P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : RINCER PRUDEMMENT PLUSIEURS MINUTES À L'EAU. ENLEVER LES VERRES DE CONTACT S'IL Y A LIEU ET SI CELA PEUT ÊTRE FAIT FACILEMENT. CONTINUER À RINCER. P337+313 : SI L'IRRITATION OCULAIRE PERSISTE, CONSULTER UN MÉDECIN

INHALATION : P304+340 : EN CAS D'INHALATION : DÉPLACER LA VICTIME À L'AIR FRAIS ET LA MAINTENIR AU REPOS DANS UNE POSITION CONFORTABLE POUR RESPIRER. P342+311 : EN CAS DE SYMPTÔMES RESPIRATOIRES : APPELER UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN.

INGESTION : P330 + 331 : RINCER LA BOUCHE. NE PAS FAIRE VOMIR. P301+310 : EN CAS D'INGESTION : APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE POUR LUTTER CONTRE LE FEU

POINT D'ÉCLAIR : 59 °F PAR APPAREIL TAGLIABUE (INFLAMMABLE)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LIE = 3,4 %
LSE = 26 %

MOYENS D'EXTINCTION D'INCENDIE : P370+378 : EN CAS D'INCENDIE : UTILISER CE QUI SUIT POUR L'EXTINCTION :
POUDRE CHIMIQUE SÈCHE ET DIOXYDE DE CARBONE

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : P370+376 : EN CAS D'INCENDIE : ARRÊTER LA FUITE SI
CELA PEUT ÊTRE FAIT EN TOUTE SÉCURITÉ.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : LIQUIDE INFLAMMABLE. LES VAPEURS PEUVENT S'ENFLAMMER
PAR LA CHALEUR, LES ÉTINCELLES, LES FLAMMES OU ÉLECTRICITÉ
STATIQUE. LE CONTENANT PEUT SE RUPTURE SI EXPOSÉ À UNE CHALEUR
EXTRÊME.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS : P210 : GARDER À L'ÉCART DE LA CHALEUR, DES ÉTINCELLES, DES FLAMMES NUES, SURFACES
CHAUDES – NE PAS FUMER.

PROCÉDURES : P376 : ARRÊTER LA FUITE SI CELA PEUT ÊTRE FAIT EN TOUTE SÉCURITÉ. P381 : ÉLIMINER TOUTES LES
SOURCES D'ALLUMAGE SI CELA PEUT ÊTRE FAIT SANS DANGER ABSORBER LE LIQUIDE SUR DES
SERVIETTES EN PAPIER, DE LA VERMICULITE OU DES TAMPONS ABSORBANTS ET VENTILER LA ZONE.

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE (QUANTITÉS DE LABORATOIRE)

P102 : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. P402+404 : ENTREPOSER DANS UN ENDROIT SEC. STOCKER DANS
UN CONTENEUR SOIGNEUSEMENT FERMÉ P403+235+410 : ENTREPOSER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ. MAINTENIR
AU FRAIS. PROTÉGER DES RAYONS DU SOLEIL. RÉSERVÉ À UN USAGE EN LABORATOIRE OU CABINET. NE PAS
MÉLANGER AVEC D'AUTRES MATIÈRES SAUF INDICATION CONTRAIRE. LES PRÉCAUTIONS NORMALES DES BONNES
PRATIQUES DE LABORATOIRE DOIVENT ÊTRE SUIVIES.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE)

VENTILATION : ÉCHAPPEMENT LOCAL PRÉFÉRÉ. MÉCANIQUE (GÉNÉRALE) ACCEPTABLE SI SUFFISANTE POUR
MAINTENIR DES NIVEAUX INFÉRIEURS À LA VALEUR LIMITE D'EXPOSITION.

PEAU : P281 : UTILISER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE REQUIS. GANTS IMPERMÉABLES EN NITRILE OU
EN CAOUTCHOUC.

YEUX : P281 : UTILISER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE REQUIS. LUNETTES DE SÉCURITÉ OU LUNETTES
ÉTANCHES. NE PAS PORTER DE LENTILLES DE CONTACT LORS DE LA MANIPULATION DE PRODUITS CHIMIQUES.

RESPIRATOIRE : AUCUN NÉCESSAIRE EN UTILISATION NORMALE.

AUTRE : STATION DE LAVAGE DES YEUX.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : LIQUIDE TRANSPARENT INCOLORE, ODEUR D'ALCOOL CARACTÉRISTIQUE. GOÛT AMER.

PH DE LA SOLUTION : N/A

POINT DE FUSION : N/A

POINT D'ÉBULLITION : ENVIRON 176 °F

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE : (H₂O = 1) 0,791 à 68° F

TAUX D'ÉVAPORATION : (BUAC = 1) 1,4

DENSITÉ DE VAPEUR : (AIR = 1) 1,5

POURCENTAGE DE VOLATILS : SUPÉRIEUR À 95%

PRESSION DE VAPEUR : (MM.HG) 46 MM HG À 68 °F

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : COMPLÈTE

SECTION 10 : DONNÉES DE RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : STABLE

CONDITIONS À ÉVITER : CHALEUR EXTRÊME, SOURCES DE COMBUSTION

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : COMBURANTS FORTS.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : LA COMBUSTION PRODUIT DU DIOXYDE ET DU MONOXYDE DE CARBONE.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : NE SE PRODUIRA PAS

RÉACTIVITÉ AVEC L'EAU : N/A

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EXPOSITION AIGUË : SIGNES ET SYMPTÔMES :

PEAU : UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION, UN DÉGRAISSAGE ET UNE DERMATITE. LE CONTACT AVEC UNE PLAIE OU UNE ÉRAFLURE PROVOQUERA DES PICOTEMENTS IMPORTANTS.

YEUX : LE CONTACT DIRECT CAUSERA UNE IRRITATION, DES ROUGEURS, DES LARMOIEMENTS ET UNE VISION FLOUE.

INHALATION : L'INHALATION EXCESSIVE DE FORTES CONCENTRATIONS PROVOQUERA UNE IRRITATION DU NEZ ET DE LA GORGE, DES ÉTOURDISSEMENTS, DE LA FAIBLESSE, DE LA FATIGUE, DES NAUSÉES, DES MAUX DE TÊTE ET DES TROUBLES VISUELS (EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL).

INGESTION : PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION GASTRO-INTESTINALE, UNE DÉPRESSION DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, UN SENTIMENT D'IVRESSE, DES TROUBLES VISUELS, DES DOMMAGES AU FOIE, DES CONVULSIONS ET LA MORT (EN GRANDES QUANTITÉS).

EXPOSITION CHRONIQUE : PEUT PROVOQUER DES DOMMAGES DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET DU FOIE.

VOIR SECTION 16.

SENSIBILISATEUR : N/A

CANCÉROGÉNÉICITÉ : AUCUN INGRÉDIENT IDENTIFIÉ COMME CANCÉRIGÈNE OU POTENTIELLEMENT CANCÉRIGÈNE PAR NTP, IARC OU OSHA.

EFFETS TÉRATOGENÈS : N/A

EMBRYOTOXICITÉ : PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE ; VOIR SECTION 16.

MUTAGÉNÉICITÉ : N/A

CONDITION PRÉEXISTANTES : N/A

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXITÉ : PEUT ÊTRE ÉCOTOXIQUE EN GRANDES QUANTITÉS.

DÉGRADABILITÉ : LE MATÉRIAU PEUT ÊTRE BIODÉGRADABLE.

BIOACCUMULATION : NE DEVRAIT PAS FORMER UNE BIO ACCUMULATION.

MOBILITÉ DANS LE SOL : DEVRAIT ÊTRE HAUT. LES COMPOSANTS SONT SOLUBLES DANS L'EAU, MAIS VOLATILS.

SECTION 13 : INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION

LAISSER LES RÉSIDUS S'ÉVAPORER À SEC DANS UNE HOTTE OU À L'AIR LIBRE. LES QUANTITÉS DE LABORATOIRE PEUVENT ÊTRE ÉLIMINÉES DANS L'ÉVIER AVEC DE L'EAU. LES MATIÈRES ABSORBANTES PEUVENT ÊTRE ÉLIMINÉES DANS DES RÉCIPIENTS MÉTALLIQUES FERMÉS.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN : UN 1170

NOM D'EXPÉDITION : ÉTHANOL

CLASSE : CLASSE 3

GROUPE D'EMBALLAGE : II

POLLUANT MARITIME : N/A

SYMBOLE D'AVERTISSEMENT : INFLAMMABLE

AUTRE : LIQUIDE INFLAMMABLE. LES QUANTITÉS INFÉRIEURES À 1 LITRE SONT EXPÉDIÉES ORM-D (AUTRES MATIÈRES RÉGULÉES POUR LE TRANSPORT INTÉRIEUR)

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ÉTIQUETAGE : INFLAMMABLE, PICTOGRAMMES IRRITANTS.

CLASSIFICATIONS DE LA NFPA :	RISQUE POUR LA SANTÉ : 2	INCENDIE OU EXPLOSION : 3	RÉACTIVITÉ : 0	PROTECTIONS SPÉCIALES : A
---------------------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------	------------------------------

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES :

TSCA : TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS DANS L'INVENTAIRE DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES (TSCA) DES ÉTATS-UNIS.

SARA : SECTION 302 DE LA SARA : SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES : Aucun n'est répertorié.

SECTION 313 DE LA SARA : N/A.

NON APPLICABLE : LISTE SNUR DE LA TSCA : AUCUN COMPOSANT N'EST SOUMIS À LA RÉGLEMENTATION SNUR DE LA TSCA.

RÉGLEMENTATIONS ÉTRANGÈRES :

TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS DANS L'INVENTAIRE EUROPÉEN DES SUBSTANCES CHIMIQUES COMMERCIALES EXISTANTES (EINECS) ET SUR LA LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES (LIS) CANADIENNE.

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

COPYRIGHT 2014. AUCUNE COPIE NON AUTORISÉE NE PEUT ÊTRE FAITE SANS LA PERMISSION ÉCRITE EXPRESSE D'AMERICAN DENTAL SUPPLY, INC., ALLENTOWN, PA. TOUS DROITS RÉSERVÉS. LES RÉGLEMENTATIONS RELATIVES AU STOCKAGE, À L'EXPÉDITION ET À LA MANUTENTION DES LIQUIDES INFLAMMABLES DOIVENT ÊTRE SUIVIES. PAS POUR USAGE INTERNE.

INFORMATIONS DE VENTE : 1-800-558-5925 (8 H À 18 H HNE, DU LUNDI AU VENDREDI)

LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE RÉPERTORIE UNIQUEMENT L'ALCOOL ÉTHYLIQUE DANS LES BOISSONS COMME CAUSANT DES TROUBLES DU DÉVELOPPEMENT. POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR WWW.P65WARNINGS.CA.GOV.

Date de révision : 1/31/2022

Informations fournies par : L. D. Hochhauser
Responsable développement produit

Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les informations dont nous disposons actuellement. Ce document a été préparé avec soin. Cependant, les propriétés de ce produit peuvent ne pas avoir été toutes complètement évaluées. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches pour déterminer l'adéquation des informations à leurs fins particulières. Nous n'offrons aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, concernant ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation ou d'une mauvaise utilisation ou manipulation du produit. « N/A » indique qu'au moment de la préparation de cette FDS, ces informations peuvent ne pas être disponibles ou ne sont pas applicables ou réglementées. Au fur et à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles, la FDS sera mise à jour.